



Mâcon, le 29 avril 2020
16h

INFORMATION

Les services de l'État en Saône-et-Loire demeurent mobilisés notamment auprès des activités économiques liées à l'agriculture.

Dans le domaine agricole, la direction départementale des territoires (DDT) a piloté la concertation de l'ensemble des organisations professionnelles qui accompagnent les agriculteurs demandeurs des aides de la politique agricole commune (PAC). Cette concertation permet le déploiement de procédures d'accompagnement homogènes, performantes et réactives tout en demeurant adaptées au respect des recommandations sanitaires du Gouvernement sur l'ensemble du territoire de Saône-et-Loire. Les demandes d'aides PAC sont à déposer du 1er avril au 15 juin 2020 inclus sur la plateforme www.telepac.agriculture.gouv.fr. Un numéro vert 0 800 221 371 est à disposition des nouveaux déclarants. Ils peuvent également contacter la DDT au 03 85 21 86 86 .

Télétravail, conseils à distance par téléphone et messagerie Internet ont été largement déployés afin de maintenir le lien entre la DDT et les agriculteurs. En cette période de crise sanitaire qui fragilise davantage les filières agricoles départementales, les services de l'État travaillent en concertation permanente avec les organisations partenaires (Chambre d'Agriculture, syndicalisme agricole, organismes comptables,...).

La DDT maintient un niveau d'activité soutenu dans les champs d'intervention des politiques publiques dont elle a la charge (environnement et biodiversité, transport et sécurité routière, habitat et logement, transition écologique et aménagement du territoire, planification urbaine, droit du sol et prévention des risques). La réactivité des équipes et l'adaptation des organisations ont permis de s'adapter rapidement pour poursuivre l'instruction des dossiers et des demandes d'autorisation (permis de construire, autorisations loi sur l'eau, autorisations de transports exceptionnels, versements d'aides aux agriculteurs, versement des aides de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, versement des aides forestières,...). Les services de l'État, et en particulier la DDT, assurent également un suivi attentif de la situation de la sécheresse en Saône-et-Loire. Le prochain observatoire se tiendra ce jeudi 30 avril 2020.

La contribution des services de l'État à la reprise économique réside dans sa réactivité et sa capacité à s'organiser. Sa volonté de concilier urgence sanitaire avec le maintien des activités garantit la continuité de mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la charge.